

Conditions Générales d'utilisation de la carte « Ma Panière »

Préambule :

La société LA PANIERE dont le siège social est situé 360 Boulevard J.J Herbert à 73100 Aix les Bains a mis en place dans ses magasins participants un programme de fidélisation de clientèle par l'intermédiaire **d'une carte prépayée « MA PANIERE »**. Déclaration CNIL n° 1394590 DU 03/11 /2009

Cette carte donne droit à une remise de 5% sur les achats ainsi que des points fidélité suivant l'achat de certains produits.

1) Conditions d'obtention de la carte :

La carte « MA PANIERE » est une carte de paiement et de fidélité délivrée gratuitement. Elle est proposée exclusivement à des personnes âgées de 18 ans et plus, sur simple demande dans les points de vente La Panière participants au programme de fidélisation.

Pour obtenir votre carte, une fiche d'information doit être remplie dans votre point de vente participant à l'opération.

Si vous souhaitez modifier les renseignements fournis sur la fiche d'information, vous pourrez vous rapprocher du magasin vous ayant délivré votre carte. Celui ci enregistrera les modifications.

2) Modalités de fonctionnement de la carte « MA PANIERE »

La carte « MA PANIERE » est utilisable uniquement dans le magasin qui délivre la carte.

Lors de la première activation de votre carte, un cadeau de bienvenue vous sera remis. Si le cadeau n'est pas disponible en magasin, un bon vous sera remis pour retirer ce cadeau le jour de votre choix.

Remise de 5% pour tout achat

La carte « MA PANIERE » donne droit au porteur de la carte à une remise immédiate de 5% en caisse sur l'ensemble des produits vendus dans le magasin. Cette remise de 5% est cumulable avec les autres offres et remises en vigueur dans le magasin.

Vous pouvez bénéficier personnellement à chaque achat de cette remise ou bien faire le choix de faire don de vos remises aux Restaurants du Cœur, par l'intermédiaire de La Panière.

Toutefois, c'est lors de l'activation de votre carte qu'il vous sera demandé de choisir l'une des deux possibilités et ce de façon définitive. Tout changement concernant l'utilisation des remises par l'adhérent de la carte sera conditionné par l'activation d'une nouvelle carte, et ne pourra avoir lieu que lorsque la carte sera soldée.

Vous pouvez également activer deux cartes, l'une pour les restaurants du Cœur, l'autre pour vous, sans montant minimum.

Pour activer votre carte, vous devez la créditer d'un minimum de 25€ à la caisse de votre magasin La Panière, en utilisant votre carte de crédit, de l'argent liquide ou des tickets restaurants. Votre carte est instantanément utilisable uniquement dans le magasin vous ayant délivré votre carte.

Pour la recharger, les mêmes conditions sont applicables, sans minimum de montant.

Votre carte « MA PANIERE » est personnelle et numérotée mais vous pouvez la prêter à qui vous le souhaitez.

Attribution de points fidélité

De plus, votre carte est créditée de points fidélité à chaque fois que vous achetez une baguette (10 points) ou une flûte (15 points).

Une fois que vous avez cumulé 500 points, il vous sera offert par votre magasin un pain spécial. Vous pouvez choisir votre pain spécial gratuit, selon la liste présente en magasin, selon les stocks disponibles. Celui-ci vous sera remis après paiement de vos achats avec votre carte « MA PANIERE ».

Le barème d'obtention des points fidélité accordés est librement défini par La Panière qui pourra, à tout moment et à sa seule initiative, le modifier. Cependant, le nouveau barème ne s'appliquant qu'une fois la carte soldée et pour les nouvelles cartes établies après la mise en place des nouvelles règles.

A chaque achat avec votre carte « MA PANIERE », un ticket de caisse vous sera remis, mentionnant le solde disponible de votre carte et votre cumul de points fidélité non utilisés.

En cas de contestation, le ticket correspondant au dernier achat effectué fera foi tant sur le solde restant que sur les points de fidélité cumulés et non utilisés (dans la limite de 45 JOURS).

Autres principes de fonctionnement

Si le paiement des achats n'est pas effectué avec votre carte « MA PANIERE », aucune remise ne sera accordée et aucun point fidélité ne sera comptabilisé. Ni la remise, ni le crédit de point ne peut se faire rétroactivement.

Si vous souhaitez rendre votre carte, vous pourrez le faire dans le magasin vous ayant délivré votre carte. Dans ce cas, seul le solde restant sur votre carte vous sera restitué. Les points fidélité non utilisés seront perdus et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Dans le cas d'arrêt du programme par La Panière, les sommes restantes seront remboursées et les points fidélités acquis pourront être utilisés pendant 12 mois à compter du dernier achat réalisé. Au delà, ils seront définitivement perdus.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de votre carte, vous devez le signaler dans le magasin vous ayant délivré votre carte en donnant votre nom et en justifiant de votre identité. La carte sera alors bloquée.

Une nouvelle carte vous sera alors remise : le solde ainsi que les points fidélité déjà acquis seront transférés sur la nouvelle carte après acceptation par la société La Panière.

La vente, l'achat, le courtage, le troc ou l'échange de points est strictement interdit. Dans ce cadre, La Panière se réserve le droit d'engager toute action judiciaire lui permettant d'assurer la défense de ses intérêts.

La Panière décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la carte ou en violation des présentes conditions générales d'utilisation.

En outre, La Panière se réserve le droit d'engager toute action qu'elle jugera utile en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse de la carte.

3) Modalités de Partenariat avec les Restaurants du Cœur

Une convention de partenariat a été signée entre la société La Panière et les représentants des Restaurants du Cœur.

Lors de l'activation de votre carte, vous pouvez choisir de faire don de vos remises à cette association. Vos achats seront dans ce cas facturés au tarif en vigueur en magasin et le montant équivalent à la remise de 5% de sera versé par La Panière aux Restaurants du cœur.

Par le biais de son site internet, La Panière s'engage à rendre compte une fois par an des sommes remises par votre magasin à cette association. Vous pourrez alors obtenir, sur simple demande au magasin ayant délivré votre carte, une attestation des sommes versées par la société La Panière aux Restaurants du Cœur.

Aucune attestation fiscale individuelle ne sera délivrée.

4) Autres conditions

Il pourra à tout moment être décidé de modifier ou de compléter les présentes conditions générales d'utilisation.

De même, le programme de fidélisation pourra être écourté, interrompu ou arrêté. Ces situations seront portées à votre connaissance par tout moyen jugé utile par La Panière.

La souscription à la carte entraîne l'acceptation de l'ensemble de ces conditions qui ont valeur contractuelle et dont le souscripteur reconnaît avoir eu connaissance.

Les conditions générales d'utilisation sont soumises aux lois françaises. Tout litige relatif à l'exécution et/ou à l'interprétation des dites conditions sera porté devant les tribunaux du siège social de La Panière soit le Tribunal de Chambéry.

Fait à Aix-Les-Bains

Le 11 novembre 2009

Pour LA PANIERE